

Le tribunal condamne la Région à revoir sa copie sur les éoliennes

La Région doit revoir à la hausse ses ambitions de production d'énergie éolienne. Ce qui va à l'encontre de la politique de Xavier Bertrand, opposé à l'installation de nouvelles éoliennes. La Région va faire appel.



Le conseil régional a été désavoué par le tribunal administratif sur sa politique en matière d'éolien. PHOTO PHILIPPE PAULICHET

PAR MATTHIEU HEYMAN
region@lavoixdunord.fr

HAUTS-DE-FRANCE. C'est un coup dur qu'a infligé le tribunal administratif de Lille à Xavier Bertrand, le président des Hauts-de-France, farouchement opposé au développement de l'éolien. C'est précisément sur ce point que la justice a condamné la Région Hauts-de-France, pour son manque d'ambition. Dans une décision rendue le 6 février, le tribunal administratif de Lille a retourné l'arrêté du préfet de région validant le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

« SATURATION VISUELLE »

Dans ce document, qui détermine les objectifs de production énergétique pour les prochaines années, l'éolien occupe une place marginale dans le renouvelable. Il s'agit de la seule énergie verte pour laquelle la Région ne prévoit pas une hausse de production au

cours de la prochaine décennie, tablant sur une stabilisation au niveau de la production de 2021. Motif invoqué par Xavier Bertrand, les efforts déjà consentis par les Hauts-de-France, première région productrice d'énergie éolienne à l'échelle nationale, créant un phénomène de saturation visuelle. Une justification qui n'a pas convaincu le tribunal administratif de Lille.

“ Le tribunal n'a pas pris en compte les efforts déjà consentis. Ils ont statué avec des paramètres obsolètes. ”

Cette décision n'infléchit pas la politique de la majorité régionale menée par Xavier Bertrand. « On continuera ce combat contre les promoteurs éoliens avec qui on ne pourra jamais discuter », promet de son côté Christophe Coulon, vice-président du conseil régional en charge de la ruralité.

« Le tribunal n'a pas pris en compte les efforts déjà consentis. Ils ont sta-

tué avec des paramètres obsolètes », se défend Christophe Coulon. Ce dernier, proche de Xavier Bertrand, compte sur les récentes évolutions législatives entérinées depuis la rédaction du SRADDET pour obtenir gain de cause en appel. « Il n'y a pas péril en la demeure, on va apporter de nouveaux éléments dans le débat », poursuit-il, confiant.

MODERNISER LE PARC ACTUEL ?

Solution évoquée dans la décision du tribunal, la modernisation du parc actuel qui accroîtrait la production sans implanter de nouvelles éoliennes. Une hypothèse à laquelle Christophe Coulon ne ferme pas la porte. « La question se pose, ça peut être un vrai sujet de débat. » Un point d'entente possible avec l'opposition écologiste. « Il y a un enjeu dans la question de la modernisation du parc mais il faut un vrai pilotage politique », estime Stéphane Baly, conseiller régional EELV qui se réjouit de la décision du tribunal administratif : « Xavier Bertrand a été rappelé à l'ordre par l'État qui a désavoué sa posture. » ■